

dont 88 furent passés et sanctionnés, 14 réservés, 18 rejetés par le Conseil, et 39 par l'Assemblée. Il fut voté, principalement pour travaux publics, la somme de £2,095,659-12-6.¹

L'indemnité des membres durant cette première session fut fixée à £65, et les frais de route à dix chelins par vingt milles, aller et retour. Une somme de £1,000 fut votée à l'Orateur de l'Assemblée législative, à condition qu'il ne remplirait aucune autre charge lucrative. Le Président du Conseil législatif recevant déjà, en sa qualité de vice-chancelier, la somme de £1,200 par an, n'eut que £500 d'indemnité, en dépit des efforts du gouvernement et du message même du gouverneur recommandant une somme de £1,000. Diverses pensions furent accordées à des employés des ci-devant Chambres du Haut et du Bas-Canada.²

Cette session devait se clore d'une manière assez lugubre. La santé de lord Sydenham était depuis longtemps chancelante; son séjour au Canada, loin d'améliorer son état, n'avait fait que l'empirer, et il n'avait pas eu moins d'une douzaine d'attaques de goutte depuis son arrivée dans le pays. Sentant son état devenir de plus en plus précaire, il avait lui-même sollicité son congé, et ses mesures étaient prises pour retourner en Angleterre immédiatement après la session, lorsqu'un accident vint en décider autrement.

1. Les dépenses de la Province du Canada pour l'année expirant le 31 décembre 1841 furent estimées à £357,258-1-7 sterling, dont £83,000 pour la liste civile, £75,000 pour l'intérêt de la dette, £20,000 pour les dépenses de la Législature, etc. Le revenu pour la même année fut évalué à £383,390-1-1 sterling, dont £220,000 provenant de droits de douane, £26,000 de droits d'accise, £13,000 de revenus des travaux publics, etc.

La dette totale du Canada était à cette époque de £1,339,477-8-11 sterling, dont £1,228,169-18-11 dus par le Haut-Canada, et £111,307-10-0 par le Bas. Sur le montant de la dette, £870,455-10-10 étaient dus en Angleterre et devaient être payés sans délai. Avec l'emprunt de £1,500,000, on acquittait cette partie de la dette, et on avait une balance de £629,554-9-2 sterling, ou £765,957-18-6 courant. En acquittant le reste de la dette, on se trouvait encore avec une somme de £402,611-7-4 disponible pour des améliorations.

2. C'est dans cette session que furent passées les lois connues depuis sous le nom d'actes de Black, parce qu'ils furent introduits par l'hon. M. Black, alors représentant de la cité de Québec, plus tard juge de la Cour de Vice-Amirauté, et qui opérèrent un changement complet dans le code criminel de cette province.

Parmi les autres mesures importantes de cette session, nous pourrions mentionner l'acte des écoles élémentaires. Présenté par le solliciteur-général Day, il avait le défaut de presque toutes les mesures du gouvernement d'alors, celui de concentrer tout le pouvoir entre les mains de l'Exécutif. Les évêques catholiques protestèrent, et grâce à leurs démarches et aux efforts de quelques-uns des représentants canadiens, et en particulier de M. Etienne Parent, représentant du comté de Saguenay, qui s'étant beaucoup occupé